



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2019

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 09

Date de convocation : 05/11/2019

L'an deux mille dix-neuf et quatorze novembre à 20 heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique

COTE Monique

GALLOT Jean-Michel

GIRAUD Alain

GANDY Catherine

LEBON Claire

CORMY Marc

DRUESNES Sandrine

MATHY Frédéric

Excusés :

Secrétaire de séance : **LEBON** Claire

DELIBERATION 2019 N ° 47DE : SECURITE PUBLIQUE - SIGNATURE DU DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Le conseil reçoit le Major Roux de la brigade de Saint-Laurent-Sur-Saône pour exposer le principe de fonctionnement du dispositif « Participation citoyenne ». Il explique qu'afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, la commune de Boz peut, en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône, instaurer le dispositif "Participation Citoyenne".

S'appuyant sur un protocole adapté aux contingences locales ce dispositif poursuit deux objectifs :

- 1) Développer l'engagement des habitants d'un quartier pour créer des réflexes élémentaires de prévention permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre,
- 2) Favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social. Sans remettre en cause ni l'action des forces de l'ordre, ni les pouvoirs de police administrative que le Maire détient en application l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau de solidarités de proximité constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, d'un même lotissement et d'une même zone pavillonnaire.

Il est précisé que l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue et interdite. Le dispositif « participation citoyenne » s'inscrit à la fois dans une large gamme d'outils de prévention de la délinquance telles que l'opération tranquillité vacances ou plan seniors et devrait contribuer à renforcer les solidarités de voisinage.

Considérant que ce dispositif a déjà fait ses preuves et a permis de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier et de permettre un véritable échange entre les services de la gendarmerie nationale, de la police municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Boz au dispositif « participation citoyenne »

DELIBERATION 2019 N ° 48DE : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION INDEMNITE

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des

départements et des régions,

Vu le décret n°82979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 40 % ainsi que l'indemnité de confection de budgets.

TERRAIN COMMUNAL – CONVENTION DE PORTAGE EPF

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'un compromis de vente a été signé le 12 juillet 2019 entre les propriétaires du terrain et le notaire.

Afin de finaliser la transaction et permettre à l'EPF (Etablissements Publics Fonciers) d'acquérir des parcelles A 897 et 899, il convient d'établir une convention de portage.

L'ensemble du conseil prend connaissance des modalités de cette convention, à savoir un portage avec remboursement par annuités constantes soit sur 6 ans, soit sur 12 ans, avec des frais s'élevant à 1.50 % HT l'an.

DELIBERATION 2019 N ° 49DE : MISE A JOUR DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE

En date du 15 décembre 2016, Monsieur le Préfet de l'Ain a pris un arrêté pour la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Il convient également de mettre à jour les compétences facultatives.

Après avoir rapproché les statuts des deux anciennes Communautés de Communes, et au regard des interventions communautaires, la proposition est la suivante :

I – Compétences Facultatives

Actions en faveur des élèves :

- Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté : RASED
- Classe d'intégration scolaire / Unités localisées pour l'inclusion scolaire : CLIS / ULIS
- Médecine scolaire : participation aux dépenses du centre de médecine scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire, excepté les rémunérations et frais de déplacement du personnel de l'éducation nationale.
- Soutien à l'apprentissage de la natation- transports et séances- à la piscine Archipel, en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6ème des collèges publics Antoine Chintreuil à Pont-de-Vaux, Roger Poulnard à Bâgé-Dommartin et le collège privé Saint-Charles à Feillens, déduction faite des aides attribuées par le Conseil Départemental de l'Ain.
- Soutien aux frais de transport des établissements d'enseignement primaire publics et privés pour les activités périscolaires organisées par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré – USEP – et l'Union Générale Sportive Libre – UGSEL.
- Elaboration, coordination et suivi du Projet Educatif Local.

- Aide en faveur des bibliothèques du territoire :
- Aide en faveur du milieu associatif :

Tourisme

- Entretien et gestion de la « maison du tourisme, de l'eau et de la nature ».
- Aménagement, entretien et gestion du port de plaisance à Pont-de-Vaux et de ses équipements : canal, écluse, capitainerie.
- Equipement, gestion et entretien du camping « Champ d'été » à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion du plan d'eau à Reyssouze.
- Equipement, entretien et gestion d'un bateau-restaurant fluvial.

Autres

- Entretien et fonctionnement d'un chenil situé à la déchèterie à Feillens.
- Convention avec tout organisme habilité à cet effet pour l'accueil et la garde des chats et chiens errants ou en état de divagation sur le domaine public.
- Campagnes annuelles de dératisation des égouts et fossés sensibles.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise à jour des compétences facultatives telle que détaillée ci-dessus.

Considérant que l'apprentissage obligatoire de natation pour les cycles 2, ne peut être respecté par les écoles du canton faute de budget suffisant alloué par la Communauté de Communes Bresse et Saône, un étonnement se porte sur le financement d'une classe supplémentaire notifié dans le paragraphe : « *soutien à l'apprentissage de la natation – transport et séances - à la piscine Archipel, en cohérence avec les circulaires de l'Education Nationale, un trimestre scolaire par an, par élève et pour les élèves de 6^{ème}...* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 3 voix POUR 0 CONTRE 6 ABSENCES

- **N'APPROUVE PAS** l'intérêt communautaire des compétences facultatives proposées.

DIVERS

✓ Bibliothèque

Il est rappelé à l'ensemble du conseil que le chauffage de la bibliothèque est en panne depuis février 2019, la réparation est en cours mais, une dégradation au niveau du radiateur a été constatée.

Tout a pu être réparé sauf la veilleuse. La pièce est commandée. Le chauffage fonctionne de nouveau mais il est impossible de le laisser en continu.

La bibliothèque est toujours en recherche active de bénévoles. L'investissement de chacun peut être varié : couverture de livre, enregistrements, permanences, etc.

✓ Lagune

La réception de travaux est faite et que les factures du poste de refoulement sont entièrement soldées.

Des études ont été demandées pour le démantèlement et l'épandage de l'ancienne lagune. Un rendez-vous est déjà fixé avec le cabinet Charpentier et deux autres réponses sont en attentes.

Concernant les contrats d'entretien pour le poste de Montrillon et le nouveau poste de refoulement, un rendez-vous est prévu avec la Saur. Il convient de demander un comparatif à d'autres prestataires, tels que SOGEDO ou SUEZ.

Pour les alarmes, les interventions sont prises en charge pendant un an. Il faudra trouver un prestataire à partir de mai 2020.

✓ École – devis

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil que l'entreprise Broyer de Replonges a envoyé un devis pour le changement des serrures d'un montant de 340 €uros HT.

✓ Porte du local technique

Madame le Maire est interrogée quant à l'avancement des travaux de sécurisation du local technique. Suite à une relance récente, la porte sur mesure est en cours de fabrication.

✓ Marquage au sol

Le conseil prend connaissance du devis de TDM.

Après discussion, il est convenu d'effectuer en priorité les tracés attenants à la RD1 et d'élargir le tracé allant de la mairie à la rue de l'école.

✓ Projet construction zone « Actiparc »

La construction du complexe prévu par M. Renoud-Grappin Pierre dans la zone « Actiparc » est annulée. La Communauté de Communes tardant à acquérir les terrains nécessaires, M. Renoud-Grappin qui ne peut plus reporter son projet pour des raisons financières, a déplacé son projet sur la commune de Gorrevod.

✓ Peupliers

M. Giraud demande si la commune souhaite planter des peupliers cette année. Afin d'établir les besoins et voir si des lots de bois de chauffage peuvent être soumis à la vente, une réunion est programmée le mercredi 4 décembre à 14h en mairie.

✓ Arbre jardin pédagogique

Deux propositions sont soumises à l'ensemble du conseil pour l'achat d'un tilleul argenté : soit un tilleul de 2m14 à 150 €, soit un de 1m80 à 110 €. La seconde proposition est retenue.

✓ Réunions Plan Climat Air Energie Territorial

Dans le cadre du PCAET, M. Gallot a participé à deux ateliers de travail, un concernant le climat, un second concernant la santé. Ces ateliers ont pour enjeu une meilleure répartition des énergies ainsi que l'analyse de l'impact des modifications climatiques et des ressources aquatiques. Une synthèse sera établie aux environs de mars 2020.

Mme Gandy s'est rendue à la réunion PCAET concernant les chaufferies à bois. Il en ressort que ces installations sont très intéressantes, il faut toutefois être très vigilant lors du choix du modèle. Une chaufferie non adaptée aux besoins communaux peut s'avérer très coûteuse et demander beaucoup d'entretien.

Une prochaine réunion du PCAET est programmée le 21 novembre.

✓ Devis FNE

L'ensemble du conseil prend connaissance du devis reçu du FNE (France Nature Environnement) pour la fourniture d'un panneau « espace sans pesticide » pour un montant de 59 €uros TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

✓ Fleurissement

La parole est donnée au président du Fleurissement. Chaque année, toute la quincaillerie nécessaire à la mise en place des décorations de Noël est fournie par les membres du fleurissement. Il demande une participation de la mairie pour ces achats.

Madame le Maire lui accorde une commande quincaillerie au frais de la mairie. Un bon de commande sera établi auprès de M. Bricolage.

Séance levée à 23h05